



Placement optimal  
du capital issu de  
votre prévoyance  
professionnelle

## Compte de libre passage Zurich

Le compte de libre passage Zurich de la «Zurich» fondation de libre passage vous donne la possibilité de placer le capital issu de votre prévoyance professionnelle dans les meilleures conditions. Il constitue une base importante pour une retraite sans soucis financiers. De plus, vous déterminez vous-même la stratégie de placement qui vous convient.

### Vos avantages en un coup d'œil

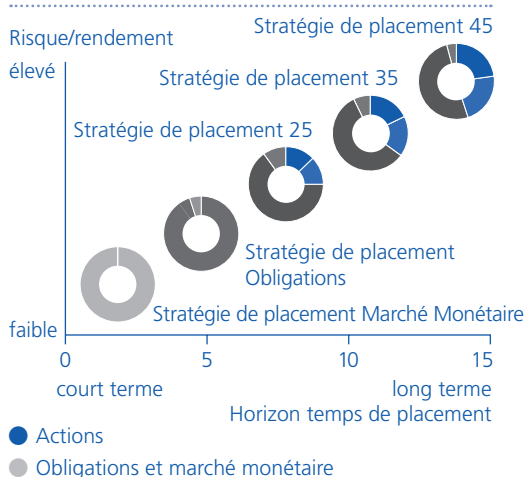
- **Placement optimal de votre capital de prévoyance**
- **Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement**
- **En cas de besoin, vous pouvez utiliser vos fonds de prévoyance dans le cadre des possibilités légales pour financer la propriété d'un logement, pour vous mettre à votre compte, etc.**

### À qui est destiné le compte de libre passage Zurich?

Aux personnes qui souhaitent placer leur avoir de libre passage de manière attractive, dans les cas suivants:

- Début d'une activité indépendante (suppression de l'obligation en matière de prévoyance professionnelle)
- Travail à temps partiel dont le revenu est inférieur au montant assujéti à l'obligation d'assurance
- Impossibilité de transférer la totalité de l'avoir de libre passage dans l'institution de prévoyance du nouvel employeur
- Pas de remboursement, pour le moment, d'un retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
- Transfert de l'avoir de libre passage d'une institution à une autre
- Interruption à moyen ou à long terme de l'activité lucrative (p. ex. séjour à l'étranger, formation continue, etc.)

### Stratégies de placement



### Placement

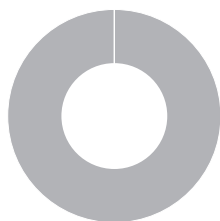
Le placement de capitaux relève d'un savoir-faire confirmé par la pratique et par les résultats qui en sont la preuve tangible. Vos apports sont investis dans le monde entier dans des actions, obligations et papiers monétaires triés sur le volet, d'entreprises et institutions de première classe. Vous déterminez vous-même votre stratégie de placement. L'argent est placé conformément à la stratégie de votre choix (Marché Monétaire, Obligations, 25, 35 ou 45) dans le Target Investment Fund (TIF).

### Stratégies de placement

Les stratégies de placement se distinguent principalement par leur quote-part d'actions et sont soumises aux sévères prescriptions légales en matière de placement (OPP 2). Veuillez noter que les rendements de placements subissent des fluctuations de valeur; il convient donc de prendre en compte les éventuelles évolutions négatives de cours.

Le graphique «Stratégies de placement» illustre clairement les différences entre ces stratégies: si la quote-part d'actions est élevée, les perspectives de rendement sont élevées aussi, mais le risque de fluctuations de valeurs ou même de pertes est alors plus important et il convient d'envisager un horizon de placement de plus longue durée.

### Asset Allocation

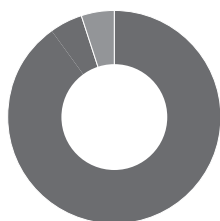


- 100% Marché monétaire CHF

### Stratégie de placement Marché Monétaire

La stratégie est investie de préférence dans des placements à revenu fixe assortis d'une durée résiduelle courte. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts, tout en évitant au maximum les variations de cours. Cette stratégie de placement ne comprend pas d'actions.

### Asset Allocation

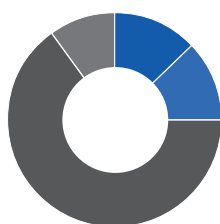


- 95% Obligations CHF et marché monétaire CHF
- 5% Obligations en monnaies étrangères

### Stratégie de placement Obligations

La stratégie est investie dans des obligations et autres titres à revenu fixe d'émetteurs qui dans une large mesure, supérieure à la moyenne, peuvent profiter de l'évolution des marchés. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts, tout en évitant au maximum les variations de cours. Cette stratégie de placement ne comprend pas d'actions.

### Asset Allocation

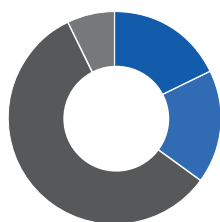


- 13% Actions Suisse
- 12% Actions internationales
- 65% Obligations CHF
- 10% Obligations en monnaies étrangères

### Stratégie de placement 25

La stratégie est principalement investie dans des placements à revenu fixe et dans une mesure limitée dans des actions. L'objectif de placement est d'optimiser les revenus provenant des intérêts et des gains de cours, tout en évitant les variations de cours importantes. La quote-part stratégique en actions se situe à 25%.

### Asset Allocation

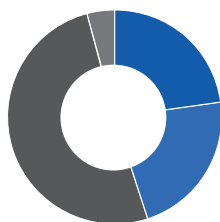


- 18% Actions Suisse
- 17% Actions internationales
- 58% Obligations CHF
- 7% Obligations en monnaies étrangères

### Stratégie de placement 35

La stratégie est investie dans un mélange équilibré d'actions et de placements à revenu fixe. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que des variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 35%.

### Asset Allocation



- 23% Actions Suisse
- 22% Actions internationales
- 51% Obligations CHF
- 4% Obligations en monnaies étrangères

### Stratégie de placement 45

La stratégie est investie dans des placements à revenu fixe et dans une large mesure dans des actions. L'objectif de placement est de réaliser un meilleur rendement en exploitant les gains de cours, étant toutefois précisé que d'importantes variations de cours doivent être prises en compte. La quote-part stratégique en actions se situe à 45%.

## Versement

L'avoir placé sur votre compte de libre passage Zurich sert à garantir le maintien de votre prévoyance professionnelle au sens de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) ou de la LFLP (loi fédérale sur le libre passage). C'est pourquoi cet argent ne peut pas être utilisé à d'autres fins avant l'âge de la retraite, à l'exception des cas suivants:

- Transfert de votre avoir dans une institution de prévoyance ou dans une autre institution de libre passage
- Perception d'une rente entière de l'assurance-invalidité fédérale
- Exercice d'une activité indépendante sans obligation en matière de prévoyance professionnelle
- Acquisition d'un logement à usage propre
- Départ définitif à l'étranger (sous réserve de restrictions de paiement en espèces lors d'un départ dans certains pays européens)

## Conditions

<b>Versement</b>	Pas de limites
<b>Âge d'entrée</b>	Minimum 17 ans – maximum âge AVS moins 5 ans
<b>Durée</b>	Pas de durée fixe (durées recommandées dépendantes de la stratégie de placement choisie)  Des retraits ne sont possibles que dans les cas prévus par la loi. Les parts acquises de la stratégie de placement peuvent, dans les cas prévus par le règlement, être livrées sur le dépôt titres d'une banque.
<b>Mise en gage</b>	Possible dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement
<b>Frais (variables et composés de)</b>	Frais de gestion Frais de conclusion
<b>Publication des cours</b>	NZZ, Le Temps

Nous nous ferons un plaisir  
de vous conseiller personnellement.  
Adressez-vous à l'agence Zurich  
la plus proche, appelez-nous  
gratuitement au 0800 80 80 80  
ou prenez directement contact  
avec votre courtier/broker.  
[www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

*Because change happenz<sup>®</sup>*

Compte de libre passage «Zurich», % Zurich Invest SA  
Thurgauerstrasse 80, case postale ZUTH T132, 8050 Zurich  
Téléphone 0800 80 80 80, [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent  
des conditions applicables, ce sont ces dernières qui font foi.

  
**ZURICH<sup>®</sup>**